



MUNICIPALITÉ DE

St. Charles. Garnier

## LE CHARLOIS



### RÉSUMÉ DE LA SÉANCE DU 11 JANVIER 2019

L'Union des municipalités du Québec (UMQ) dépose un projet de loi au Ministère des Affaires Municipales de de l'Habitation (MAMH) pour reporter les élections municipales au premier dimanche du mois de mai 2022.

La municipalité autorise le comité de développement Val-Garnier à utiliser le sous-sol du centre communautaire pour des activités hivernales et ériger une patinoire extérieure.

M. Rodrigue Ouellet est nommé le maire suppléant pour les trois prochains mois.

Des projets de règlements ont été adoptés par le conseil.

Prochaine séance du conseil, [vendredi le 1<sup>er</sup> février 2019.](#)

#### Service de l'urbanisme, permis et inspection

**Pour la saison hivernale**, M. Michel Lagacé, inspecteur en urbanisme est présent sur rendez-vous seulement. Vous devez communiquer au bureau municipal au : (418) 775-4205. Son horaire est **les lundis entre 8h45 et 11h15.**

Vol.10, Numéro 1

23 Janvier 2019

#### Dans ce numéro:

Résumé de la séance du 11 Janvier 2019	
Avis Public	<b>1</b>
Annonces Diverses	<b>2</b>
Pensées de l'éditeur	<b>3</b>
Budget 2019	<b>4-6</b>
Rapport du Maire 2018	<b>7-9</b>
Info-Prévention	<b>10</b>
Mot vert du mois - Janvier 2019	<b>11</b>
Message du gouvernement du Canada / Familles Branchées	<b>12</b>
Calendrier : Février 2019	<b>13</b>

#### Mots/Maux de l'Éditeur:

La Patience  
Est  
une Vertu  
qui  
S'acquière...  
...en

Attendant patiemment

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES-GARNIER

## AVIS PUBLIC

### Aux personnes intéressées par des projets de règlements modifiant les règlements d'urbanisme de la municipalité de Saint-Charles-Garnier

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une réunion tenue le 11 janvier 2019, le conseil municipal a adopté le projet de règlement intitulé «Règlement numéro 230 modifiant le plan d'urbanisme numéro 166 afin d'élargir les aires d'affectation forestière habitée».

Lors d'une réunion tenue le 11 janvier 2019, le conseil municipal a adopté le premier projet de règlement intitulé «Règlement numéro 231 modifiant le règlement de zonage numéro 167 afin d'élargir la profondeur des zones d'affectation forestière habitée ainsi que de permettre un logement d'habitation à l'intérieur d'un bâtiment d'érablière».

Le but de ces projets de règlements est d'élargir la profondeur des zones d'affectation forestière habitée (FRH) à 300 mètres de l'emprise des routes entretenues à l'année ainsi que de permettre un logement d'habitation à l'intérieur d'un bâtiment d'érablière.

Une assemblée publique de consultation aura lieu lors de la séance du conseil qui se tiendra le 1er février 2019 à 19 h 00, au Centre communautaire de Saint-Charles-Garnier. Au cours de cette assemblée publique, une personne désignée par le conseil expliquera les projets de règlements et les conséquences de leur entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement modifiant le règlement de zonage contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'un référendum.

Ces projets de règlements et les plans peuvent être consultés au bureau municipal situé au 38, rue Principale à Saint-Charles-Garnier, aux heures normales d'ouverture.

#### Résumé de la modification du plan d'urbanisme

Le plan des affectations du sol (feuillet numéro 9010-2009-A) est modifié en élargissant la profondeur des aires d'affectation forestière habitée (FRH) à 300 mètres de l'emprise des routes entretenues à l'année.

**Donné à Saint-Charles-Garnier, ce 14 janvier 2019.**



---

Josette Bouillon  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

## Annonces Diverses

**Ateliers à St-Charles-Garnier**

*MERCREDI*

Français (et maths au besoin)	9h00 à 11h30
Initiation à l'informatique	12h30 à 15h00

*Pour s'inscrire*

**CLEF Mitis-Neigette**  
418-724-6749 #0

**Coût : 5 \$ pour 15 semaines d'ateliers**

### Concours pour les Jeunes de Saint-Charles

Organisé par la Société d'Horticulture de Saint-Charles-Garnier

Objectif du concours : **Faire un dessin simple en fleurs pour qu'il puisse être recréer pour l'été 2019 dans le monticule à l'entrée du village**

prix de participation pour le gagnant

**date limite** pour remettre votre œuvre d'art : **28 février**

Venir porter à la municipalité entre 8h30-12h & 13h-16h30

Ou contactez Lynda Garon 418-798-4008

ou par courriel : [société.horticulture.scg@gmail.com](mailto:société.horticulture.scg@gmail.com)

### Heures d'ouvertures de la Patinoire de Saint-Charles-Garnier

*Les Samedis et Dimanches de 12h30 à 16h30*

Excepté Jour de Tempête ou d'Extrême Froid

Tous sont les Bienvenues

### Horaire de la Bibliothèque

*Janvier & Février 2019.*

*Ouvert un mercredi aux deux semaines, de 19h à 19h30*

*Les prochaines dates : 30 Janvier, 13 & 27 Février 2019*

### Pensées de l'éditeur:

La vie est un défi, va à sa rencontre... la vie est Amour, partage le... la vie est un rêve, réalise le... la vie est un jeu, joue le...





## **BUDGET 2019**

Mercredi, le 19 décembre 2018, le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier adopte le budget de l'année 2019 de l'ordre de « **625 138 \$** ».

**TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE : Générale : 1,15\$/100\$ d'évaluation**

**TAUX DE LA TAXE SPÉCIALE : Égouts : 0,050\$/100\$ d'évaluation**

### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018-2019**

#### **REVENUS**

	<u><b>PRÉVISIONS 2018</b></u>	<u><b>BUDGET 2018</b></u>	<u><b>BUDGET 2019</b></u>
<b><u>Taxes et services</u></b>			
Taxes foncières	172 909	171 996	189 566
Taxes foncières égouts	8 233	8 191	8 242
Égouts	40 365	46 966	48 577
Matières résiduelles	14 687	14 731	16 822
Matières organiques	11 326	11 277	11 780
Matières recyclables	<u>12 256</u>	<u>12 262</u>	<u>13 416</u>
	<b>259 768</b>	<b>265 423</b>	<b>288 403</b>
<b><u>Paiement tenant lieu de taxes</u></b>			
Compensation terres publiques	5 189	5 189	5 189
École primaire	5 957	3 000	3 000
Bureau de postes	<u>184</u>	<u>185</u>	<u>184</u>
	<b>11 330</b>	<b>8 374</b>	<b>8 373</b>
<b><u>Transferts</u></b>			
Programme d'aide aux organismes MRC	3 000	4 000	8 000
Péréquation	65 898	65 864	58 344
Compensation collectes	15 720	10 121	10 240
Éoliens	35 691	27 274	33 403
Réseau routier	106 540	113 604	123 320
Route 298	67 688	30 000	67 200
MRC-aide à l'entretien réseau routier	<u>0</u>	<u>0</u>	<u>10 000</u>
	<b>294 537</b>	<b>250 863</b>	<b>310 507</b>

**Sécurité publique**

Redistribution -infraction	00	50	00
Protection incendie	350	2 000	1 000
Redistribution –CAUREQ	<u>481</u>	<u>500</u>	<u>485</u>
	<b>831</b>	<b>2 500</b>	<b>1 485</b>

**Aménagement urbanisme & développement**

Déroptions mineures	150	150	150
Constats d'infraction	<u>781</u>	<u>200</u>	<u>800</u>
	<b>931</b>	<b>350</b>	<b>950</b>

**Autres services rendus**

Photocopies de documents	78	50	50
Télécopies (fax)	20	10	10
Location d'équipements vidéo	0	20	20
Frais d'avis	104	35	20
Location machineries	2 004	240	2 000
Loisirs et culture	<u>1 215</u>	<u>700</u>	<u>1 250</u>
	<b>3 421</b>	<b>1 055</b>	<b>3 350</b>

**Imposition de droits**

Mutation immobilières	1 810	2 000	1 800
Carrières et sablières	5 189	3 800	5 000
Permis (SOCAN)	<u>133</u>	<u>280</u>	<u>100</u>
	<b>7 132</b>	<b>6 080</b>	<b>6 900</b>

**Intérêts**

Banque et placements	463	360	460
Int. arriérés de taxes	2 829	2 800	2 500
Intérêts autres	<u>2</u>	<u>20</u>	<u>10</u>
	<b>3 294</b>	<b>3 180</b>	<b>2 970</b>

**Autres revenus**

Redevances TPI	0	900	1 000
Ristourne –Mutuelle assurances	1 117	1 800	1 200
Ristourne Desjardins arrondissement	<u>5</u>	<u>00</u>	<u>00</u>
	<b>1 122</b>	<b>2 700</b>	<b>2 200</b>

<b><u>TOTAL DES REVENUS</u></b>	<b><u>582 366</u></b>	<b><u>540 525</u></b>	<b><u>625 138</u></b>
---------------------------------	-----------------------	-----------------------	-----------------------

**PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2018-2019****CHARGES**

	<b>PRÉVISIONS 2018</b>	<b>BUDGET 2018</b>	<b>BUDGET 2019</b>
--	------------------------	--------------------	--------------------

**Administration générale**

Conseil municipal	18 052	19 119	19 981
Gestion financière et administrative	59 940	59 204	87 915
Greffé (élections)	0	1 551	0
Évaluation (serv. prof.)	10 992	13 421	13 214
Journal municipal	910	1 183	1 010
Autres	<u>8 043</u>	<u>11 890</u>	<u>12 001</u>
	<b>97 937</b>	<b>106 368</b>	<b>134 411</b>

**Sécurité publique**

Sûreté du Québec	11 868	10 000	11 990
Sécurité incendie	34 215	24 294	31 359
Sécurité civile	381	481	730
Cour municipale –quote-part	<u>592</u>	<u>592</u>	<u>324</u>
	<b>47 056</b>	<b>33 367</b>	<b>44 403</b>

**Réseau routier**

Voirie municipale	90 911	103 611	87 730
Enlèvement de la neige	177 274	125 349	168 238
Éclairage des rues	2 994	2 088	2 987
Plaques de rues, signalisation	193	700	2 000
Transport collectif -quote-part	304	304	365
Transport adapté – quote-part	<u>800</u>	<u>800</u>	<u>908</u>
	<b>272 476</b>	<b>232 852</b>	<b>262 228</b>

**Hygiène du milieu**

Réseaux d'égouts	23 701	24 265	25 768
Matières résiduelles	14 932	14 731	16 748
Matières recyclables	12 304	12 262	13 389
Matières organiques	<u>11 849</u>	<u>11 277</u>	<u>11 743</u>
	<b>62 786</b>	<b>62 535</b>	<b>67 648</b>

**Aménagement, urbanisme et développement**

Urbanisme et zonage	12 964	16 099	18 487
Q-parts MRC culture	<u>185</u>	<u>185</u>	<u>184</u>
	<b>13 149</b>	<b>16 284</b>	<b>18 671</b>

**Loisirs et culture**

Salle municipale	5 550	6 562	7 039
Patinoire extérieure	2 329	2 500	2 500
Parc et terrains de jeux	94	600	250
Jardins communautaires	0	50	50
Quote-part équipements supra-locaux	1 603	1 603	1 504
Centre communautaire	5 235	8 450	8 387
Bibliothèque	<u>1 299</u>	<u>1 900</u>	<u>1 834</u>
	<b>16 110</b>	<b>21 665</b>	<b>21 564</b>

**Frais de financement**

Frais bancaire et intérêts	14 530	14 558	14 311
Dette à long terme-camion incendie	7 800	7 800	7 900
Dette à long terme-backhoe	10 087	10 087	10 602
Dette à long terme –égouts	24 700	24 700	25 400
Godet à neige	5 444	5 444	0
Équipement-boîte à sel	0	0	15 000
Équipement de bureau	<u>0</u>	<u>2 865</u>	<u>3 000</u>
	<b>62 561</b>	<b>65 454</b>	<b>76 213</b>

**TOTAL DES CHARGES ET DES  
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT**

	<b><u>572 075</u></b>	<b><u>540 525</u></b>	<b><u>625 138</u></b>
--	-----------------------	-----------------------	-----------------------



## **RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE AU 2 NOVEMBRE 2018**

**Chères Charloises,  
Chers Charlois,**

En ma qualité de maire de la municipalité de Saint-Charles-Garnier et conformément à l'article 955 du Code municipal, j'ai le plaisir de vous présenter un bref rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier pour l'année 2017. De plus, je dépose au conseil la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000,00 \$, ainsi que tous les contrats de 2 000,00 \$ et plus, accordés au même fournisseur, et totalisant une dépense qui dépasse 25 000,00 \$.

### **LES ÉTATS FINANCIERS 2017**

Les états financiers de l'année 2017 de la municipalité ont été vérifiés par la firme « Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés » qui a déposé son rapport au conseil le 8 juin 2018. Concernant l'exercice financier qui se terminait le 31 décembre 2017, les revenus de la municipalité se chiffraient à **604 962 \$**, alors que les dépenses s'élevaient à **600 476 \$**, ce qui nous a amené à un excédent de l'exercice de **4 486\$** avant conciliation à des fins fiscales. Une fois cette conciliation effectuée, nous obtenons un excédent de fonctionnement de **592\$**.

Le rapport de l'auditeur démontre que l'année 2017 s'est terminée avec une liquidité de **146 421 \$**. (Les liquidités sont composées de l'encaisse et des placements).

À la fin de l'exercice financier de l'année 2017

les dettes à long terme sont les suivantes :

**Réseau d'égouts** : Était de **188 200\$**, au 31 décembre 2017 comparativement à **212 300\$** au 31 décembre 2016.

**Camion-citerne incendie** Était de **108 100\$** au 31 décembre 2017 comparativement à **115 600\$** au 31 décembre 2016.

Au sujet du présent exercice financier, selon l'état des activités financières, la municipalité devrait respecter ses prévisions budgétaires, à moins de dépenses extraordinaires d'ici la fin de l'année 2018.

## PRINCIPALES RÉALISATIONS EN 2018

Recharge de gravier à divers endroits;

Creusage de fossés;

Remplacement du ponceau du ruisseau Charlotte dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et Contribution du Québec (TECQ).

## IMPLICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Collaboration avec la Société d'horticulture pour l'embellissement de la municipalité;

## ORIENTATIONS DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2019

Continuer l'amélioration du réseau routier, grâce aux différents programmes de subvention disponible.

Le centre communautaire :

-Planchers de la salle du conseil et des pièces adjacentes;

Salle municipale

-Isolation et recouvrement extérieur de la salle municipale

Ces dépenses seront financées à même le programme TECQ.

## POUR LE PROCHAIN BUDGET

En décembre, le conseil municipal adoptera le budget financier 2019 lors d'une séance extraordinaire à laquelle vous serez convié(e) par un avis public dûment affiché.

	<u>Rémunération \$</u>	<u>Allocation de dépenses \$</u>	<u>Total \$</u>
Maire	3 539.55	1 769.85	5 309.40
Maire à la MRC	3 934.14	1 967.07	5 901.21
Conseiller	1 179.45	589.65	1 769.10

## Rémunérations et allocations de dépenses des membres du conseil municipal (2018) selon le règlement no 199 sur le traitement des élus

Note : La rémunération et l'allocation de dépenses des élus sont calculées en fonction de leurs présences aux séances du conseil. Le calcul est sur une base de 15 séances comprenant les séances extraordinaires.



**Coût pour une (1) séance pour un (1) élu :**

	<b><u>MAIRE</u></b>	<b><u>ÉLU (1)</u></b>
Rémunération :	235.97\$	78.63\$
Allocation dépenses :	<u>117.99</u>	<u>39.31</u>
Total :	<b>353.96</b>	<b>117.94</b>

**APPRECIATION**

Je tiens à préciser l'implication bénévole des personnes qui se sont consacrées à l'embellissement de notre paroisse;

Les membres du personnel qui sont très dévoués et qui nous permettent d'assurer les services que la population est en droit de recevoir;

Les membres de différents comités qui travaillent bénévolement, et sans compter leur temps, afin de nous seconder dans nos fonctions;

Les membres du Conseil municipal qui voient à ce que l'administration soit bien effectuée et que les attentes des citoyennes et citoyens soient entendues et comprises.

**LA CONCLUSION**

Soyez assuré(e)s que votre conseil municipal continuera de travailler à l'amélioration de notre municipalité et planifiera efficacement dans le but d'offrir les meilleurs services possibles.

En terminant, au nom des membres du conseil, du personnel et en mon nom personnel, je tiens à vous remercier de votre soutien et je vous prie d'accepter, chers citoyens et chères citoyennes de mes sentiments les meilleurs.



2018/11/02

Jean-Pierre Bélanger, maire

# INFO-PRÉVENTION

Bulletin d'information en sécurité incendie



Février 2019

## Qu'est-ce que le monoxyde de carbone (CO)?



Le monoxyde de carbone (CO) est produit lors d'une combustion incomplète d'un combustible ou d'un carburant tel que l'essence, l'huile, le gaz naturel, le kérosène, le propane, le bois, etc.

Le CO est inodore, incolore, sans saveur et non irritant. Il est impossible pour un être humain d'en détecter la présence.

Il cause des centaines d'intoxications annuellement au Québec, dont environ une quinzaine s'avèrent mortelles. **Seul un avertisseur de CO peut détecter sa présence.**

## Installez vos avertisseurs de CO

En suivant les recommandations du fabricant et :

**près des aires où des personnes dorment** (l'alarme doit pouvoir être entendue même lorsque les portes sont fermées)

sur chaque étage de la maison

près de la porte du garage attenant à la maison

dans la pièce au-dessus du garage attenant à la maison

à n'importe quelle hauteur sur le mur puisque le CO se répand également dans l'atmosphère (Cependant, choisissez un emplacement qui en facilite la surveillance et qui les garde hors de portée des enfants et des animaux domestiques.)

les modèles combinés CO et fumée s'installent comme les avertisseurs de fumée

## Les symptômes d'une intoxication

**Faible exposition :** mal de tête frontal, nausées et fatigue

**Exposition moyenne :** mal de tête frontal persistant avec sensation de battements, nausées, vertiges ou étourdissements, somnolence, vomissements, pouls rapide, diminution des réflexes et du jugement

**Exposition très importante :** faiblesse, évanouissement, convulsions, coma et décès

## En cas d'intoxication

Veuillez évacuer les lieux, composez le 9-1-1 et attendez l'autorisation d'un expert qui confirmera qu'il n'y a plus de risque d'intoxication avant de retourner à l'intérieur.

Texte : ministère de la Sécurité Publique du Québec

## **Vous avez des questions? Contactez :**

Renaud Gagnon ou Korin Gagné

Service de sécurité incendie et civile: 418 775-8445

## **Le Mot vert du mois – « Bilan annuel 2018 et à venir pour 2019 » - Janvier 2019**

Bonjour à toutes et tous,

L'année 2018 a été bien occupée dans le monde de la gestion des matières résiduelles de notre MRC :

Lancement en février de l'outil de Rappel de Collecte et d'Aide au tri ReCollect disponible gratuitement via le [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca). Déjà plus de 400 maisons sont abonnées au rappel de collecte et plus de 8000 recherches ont été faites dans l'outil d'aide au tri!

En juin, l'usine de biométhanisation de Rivière-du-Loup qui traite nos matières organiques récupérées via le bac brun nous annonçait une bonne nouvelle : Les sacs de plastique compostable sont maintenant acceptés! Fini les fausses excuses pour ne pas participer!

Durant l'été, notre intrépide agente d'information, Vanessa Roy, a fait connaître les bienfaits d'une saine gestion de nos déchets à près de 350 enfants dans les terrains de jeux de notre région et 300 personnes lors de diverses activités! Peut-être que vous êtes du nombre?!

Lors de la Semaine Québécoise de Réduction des Déchets (SQRD) à la fin octobre, nous avons tenu une conférence Objectif Zéro Déchet avec Marlène Hutchinson. En tout, 45 personnes se sont déplacés aux Jardins de Métis afin d'être informés et de devenir des ambassadeurs du Zéro Déchet dans la région. Chapeau à ces adeptes de ce nouveau mode de vie écoresponsable qui gagne en popularité!

L'année 2019 n'est qu'à ces débuts, mais toutefois nous pouvons déjà vous dire que l'accent sera mis sur la sensibilisation faites à nos jeunes, un élément incontournable pour voir un changement positif dans notre objectif de réduction des déchets. Les adultes, ne pensez pas vous en tirer à si bon compte, car vous aussi avez votre part à faire à chaque jour en utilisant votre bac bleu, votre bac brun et les divers services à votre disposition comme l'Écocentre de La Mitis, les divers points de dépôt et les friperies! Encore mieux, réduisez votre consommation à la source et achetez usagé pour en plus économiser de l'argent dans votre quête écologique!

Pour plus d'information sur une saine gestion des matières résiduelles, visitez le [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca) ou téléphonez au 418 775-8445, poste 1138.

D'ici la prochaine fois, nous vous souhaitons une Bonne Année 2019 dans l'amour, le bonheur et la santé pour vous comme pour notre planète!

**Vincent Dufour**, coordonnateur en gestion des matières résiduelles



Régie intermunicipale de traitement  
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES  
MRC de La Matapédia et de La Mitis

Site web : [www.ecoregie.ca](http://www.ecoregie.ca)

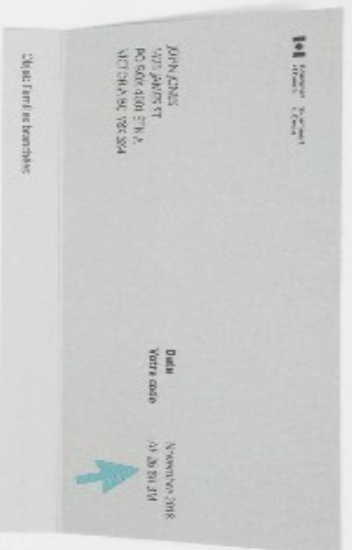
Courriel: [matresi@mitis.qc.ca](mailto:matresi@mitis.qc.ca)

Tél. : 418 775-8445, poste 1138



## COMMENT ÇA MARCHÉ ?

1. Les familles admissibles sélectionnées reçoivent du gouvernement du Canada une **lettre** ou les invite à participer à l'initiative.



### POURQUOI L'INITIATIVE FAMILLES BRANCHÉES ?

L'initiative Familles branchées a été conçue pour permettre à des centaines de milliers de Canadiens à faible revenu d'avoir accès à Internet.

### À QUI S'ADRESSE L'INITIATIVE FAMILLES BRANCHÉES ?

Des familles qui reçoivent en ce moment le maximum de l'allocation canadienne pour enfants seront sélectionnées au hasard par le gouvernement du Canada afin de participer à cette initiative. Les familles ne peuvent pas se porter candidates à cette initiative.

### QUE CONTIENT L'INITIATIVE FAMILLES BRANCHÉES ?

- Un service Internet résidentiel pour 10 \$ (plus taxes) avec une vitesse de téléchargement de 10 Mbps (ou la plus rapide disponible) et au moins 100 Go de données par mois.
- Sans frais d'équipement ou d'installation.
- Des ordinateurs remis à neuf gratuits pour les foyers admissibles qui en ont besoin (selon la disponibilité).

### QUAND SE DÉROULERA L'INITIATIVE ?

L'initiative a lieu de **novembre 2018 à mars 2022**

! Les fournisseurs de services Internet (FSI) n'ont pas la responsabilité d'établir l'admissibilité des ménages et n'auront pas accès à d'autres informations personnelles que celles contenues dans un contrat de services Internet normal.



2. Cette lettre contient un **code d'accès** nécessaire pour s'inscrire à l'initiative sur un portail sécurisé en ligne : [www.familles-branchées.ca](http://www.familles-branchées.ca).
3. Une fois inscrite sur le portail, la famille sera invitée à communiquer avec un FSI participant de sa région.

### SUR LE PORTAL :

- Les utilisateurs doivent posséder une lettre du gouvernement du Canada pour naviguer à travers le portail.
- Les codes individuels figurant sur la lettre sont valides pour toute la durée de l'initiative, tant que le bénéficiaire restera admissible. Toutefois, l'accès à l'Internet pour 10 \$ et à un ordinateur remis à neuf dépendra de la disponibilité.
- Les informations de la lettre sont indispensables pour accéder à l'initiative. En cas de perte, elles ne peuvent pas être récupérées.

## FOIRE AUX QUESTIONS

### INTERNET RÉSIDENTIEL

Chaque FSI est responsable de ses relations avec les familles admissibles et travaille individuellement avec elles pour fournir le service Internet à 10 \$.

- Si le bénéficiaire est déjà sous contrat ou a reçu une offre promotionnelle, il se pourrait qu'il doive payer la valeur résiduelle de ce contrat ou cette offre.
- Assurez-vous que le bénéficiaire comprend les modalités contractuelles du FSI, incluant les frais de dépassement de données.

### ORDINATEURS REMIS À NEUF

Les ordinateurs gratuits et remis à neuf sont offerts par le gouvernement du Canada et seront livrés sans frais.

### Ils seront équipés, au minimum :

- Du système d'exploitation Windows 10 et la suite Microsoft Office Home & Bus mess.
- D'un cavier, une souris et un moniteur 17 po.
- D'une garantie pour les ordinateurs reçus endommagés ou hors délai de fonctionner.

! Si un bénéficiaire n'a pas déjà de dispositif pour se brancher à Internet chez lui et demande un ordinateur sur le portail, nous conseillons d'attendre la livraison de l'ordinateur avant de communiquer avec un FSI. Les délais de livraison pourront varier selon la disponibilité.

### ET EN SUITE ?

- Dès qu'ils se sont inscrits dans le portail, les bénéficiaires peuvent : Appeler le FSI participant de leur choix pour s'abonner à Internet pour 10 \$ par mois avec le code NP# de leur lettre.
- Profiter pleinement de leur accès Internet : visiter leur bibliothèque de quartier ou d'autres organisations communautaires pour être au courant des programmes d'alphabetisation numérique offerts gratuitement afin de développer leurs compétences.








Pour la durée de cette initiative, appelez 1-800-328-6189 ou 1-866-604-8389 (ALS) pour toute question concernant l'initiative Familles branchées.



# Février 2019



DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
					1 SÉANCE DU CONSEIL	2 
3	4 Inspecteur (a.m.) <b>Nouvelle Lune 16h00</b>	5	6 	7 Ag. dév. (a.m.)	8 TOMBÉE DU JOURNAL	9
10	11 Inspecteur (a.m.)	12	13  	14 Bonne  Saint- Valentin 	15	16 
17	18 Inspecteur (a.m.)	19 <b>Pleine Lune 11h00</b>	20 	21 Ag. dév. (a.m.)	22	23
24	25 Inspecteur (a.m.)	26	27   	28 Ag. dév. (a.m.)	1	2

## LÉGENDE

Municipalité : 775-4205 Fax.: 775-3499  
MRC: Benoît Lorrain Cayer ,  
agent de développement (Jeudi a.m.)  
MRC: Michel Lagacé ,  
inspecteur sur rendez-vous (Lundi a.m.)  
Service d'urgence: 911  
Info-Santé CLSC: 811  
CLSC: 798-8818  
Caisse Populaire: 723-6798  
C. Pop.: Michèle Bernier poste #7322316  
Postes Canada: 798-4155  
La Fabrique  
Adrien Édouard, prêtre : 798-4901 (Bureau)  
Martine Charette, secrétaire: 798-4549 (Bureau)  
798-4166 (résidence)  
SÛRETÉ DU QUÉBEC (418) 310-4141  
Ministère des transports (418) 775-8801



POUBELLE



RECYCLAGE



BIBLIO



AFEAS



MESSE



COMPOSTE

Responsable du Charlois:  
Igor Pierre-Antoine  
TEL.:(418) 509-2067  
COURRIEL:  
journal@municipalite.saint-  
charles-garnier.qc.ca

Collaboratrices:  
Martine Lévesque  
Caroline Soucy

RETROUVEZ-NOUS SUR  
INTERNET:

www.municipalite.saint-  
charles-garnier.qc.ca